

AIDES AU FINANCEMENT LOCAL - FMR 44

Bénéficier d'une subvention pour la création d'emploi.



Objectifs

C'est un dispositif destiné à accompagner le développement des entreprises et de l'emploi en Loire-Atlantique. La maîtrise d'œuvre et l'animation du processus de revitalisation ont été confiées par le Préfet de Loire-Atlantique à la CCI Nantes St-Nazaire.

Les entreprises de plus de 1.000 salariés, procédant à un licenciement collectif affectant par son ampleur l'équilibre d'un bassin d'emploi, participent, par une contribution financière, à la création d'activités et au développement des emplois afin d'atténuer les effets du licenciement envisagé sur les bassins d'emploi concernés. Le Fonds Mutualisé de Revitalisation de Loire-Atlantique (FMR 44) collecte ces contributions financières.

Le FMR 44 est une subvention qui permet d'accompagner les entreprises de la Loire-Atlantique qui créent de nouveaux emplois.

La subvention n'est pas attribuée automatiquement, elle dépend notamment des fonds disponibles.

Durée | Prix

FMR44

Code : FMRE0044

Prise en charge CCI.

Date de création : 22-11-2017

Dernière modification : 31-01-2024



Public

Toutes les entreprises procédant à des recrutements – créateurs de poste - répondant aux conditions ci-dessous :

- un recrutement qui se traduit par une augmentation du nombre de salariés,
- une embauche sous contrat en CDI (temps plein),
- entreprise implantée sur le département de la Loire-Atlantique,
- TPE tous secteurs d'activité et PME dans le secteur de l'industrie et services à l'industrie.



Notre offre

- accompagnement à la réalisation du dossier de demande de subvention
- présentation du dossier en comité en sélection



Points analysés

L'attribution de l'aide s'appuie sur la constitution d'un dossier. Il sera examiné par un comité d'engagement réuni autour de la DEETS. La subvention n'est pas attribuée automatiquement, elle dépend notamment des fonds disponibles.

Elle sera versée pour les 50% du montant à la signature de la convention et le versement des 50% restants se fera après la réalisation de la moitié des objectifs au fil des emplois créés.

La CCI Nantes St-Nazaire vous accompagne dans le montage de votre demande d'aide financière.



Points forts

Le montant de l'aide est de 4.000 euros maximum par emploi/poste créé dans la limite de 2 à 5 emplois maximum par entreprise.